

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Eau potable - Acquisition de terrains situés dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Saint-Louis Neuweg (DELIBERATION n° 2023-132)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exploite le champ captant de Saint-Louis Neuweg en vertu de sa prise de compétence eau.

Dans un objectif de protection de cette ressource, essentielle pour l'alimentation en eau potable du territoire, l'ancien Syndicat des eaux de Saint-Louis, Huningue et Environs avait acquis en 2016 et 2017 de nombreuses parcelles agricoles situées dans le périmètre de protection rapprochée.

L'ensemble des propriétaires des parcelles concernées avaient été contactés par le Syndicat avec une offre à 150 € l'are.

Suite au décès du propriétaire des parcelles suivantes, la procédure de succession n'avait pas permis aux indivisaires de valider la vente :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Entenlache	05	0048	22 a 13 ca
Entenlache	05	0074	21 a 56 ca
Entenlache	05	0075	09 a 64 ca
Welschen Schlag	08	0011	14 a 61 ca
Welschen Schlag	08	0031	26 a 12 ca
Total			94 a 06 ca

Cette succession étant désormais close, les ayants-droits ont accepté la vente.

Cette transaction à l'amiable s'effectuera par l'intermédiaire de la SAFER, aux conditions financières prévisionnelles suivantes :

- Prix d'acquisition : 150 € l'are soit 14 109 €
- Frais accessoires au profit de la SAFER (10 %) : 1 693,08 € dont 282,18 € de TVA
- Frais de notaire (10 %) : 1 410,9 €

L'acte aura lieu par substitution prévue par l'article L 141-1-II du Code Rural et de la Pêche Maritime, il sera rédigé par une étude notariale et comprendra le cahier des charges de la SAFER ci-annexé.

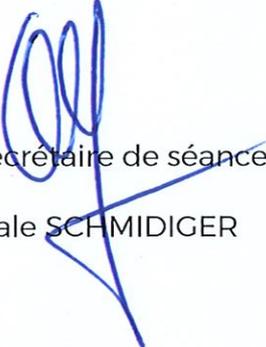
Le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil de consultation obligatoire du service des Domaines, aucun avis n'a été demandé à ce titre.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées pour 94a et O6ca, moyennant les conditions financières susmentionnées et le cahier des charges tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avant-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.


La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

